

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal sont convoqués à la séance qui aura lieu le jeudi 14 mars 2024 à 19 heures 00, salle Jean Jaurès.

ORDRE DU JOUR

- **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU SEANCE DU 1ER FEVRIER 2024**
- **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE : ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT :**

DCM-2024-004 : CRÉATION RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES ESPACE COWORKING

DCM-2024-005 : MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA SALLE DES SPORTS « ROGER BAMBUCK »

DCM-2024-006 : MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA SALLE JEAN JAURES POUR L'ASSOCIATION LA VIE EST BELLE

DCM-2024-007 : MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA SALLE VOÛTÉE

DCM-2024-008 : MISE A DISPOSITION DU COMPLEXE DE GLISSE URBAINE "PALM PARK"

DCM-2024-009 : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

DCM-2024-010 : ATTRIBUTION DU MARCHE N° 01MOE23 – MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE VISANT LA TRANSFORMATION ET LA RÉHABILITATION DE DEUX TERRAINS DE FOOT

DCM-2024-011 : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

DCM-2024-012 : AVENANT 1 AU MARCHE 04PI20 – MISSIONS DE PROGRAMMISTE DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DE HUIT A 10 CLASSES

DCM-2024-013 : DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DU MARCHE 03TRAV23 – REHABILITATION DE DEUX MAISONS DE VILLE

DCM-2024-014 : AVENANT 2 AU LOT 2 DU MARCHE 04SERV21 – NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX

DCM-2024-015 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'HONORAIRES AVEC LE CABINET TERRITOIRES AVOCATS

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET FONCIER

Point 1 - MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ : INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION DES FONDS DE COMMERCE

URBANISME

Point 2 - AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

RESSOURCES HUMAINES

Point 3 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Point 4 - MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE

Point 5 - FIXATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE

Point 6 - AUTORISATION DE PAIEMENT DE CONGÉS NON PRIS

Point 7 - FIXATION DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES COMPLÉMENTAIRES POUR ÉLECTIONS (IFCE)

FINANCES

Point 8 - PROCÈS-VERBAL DE TRANSFERT DE L'EHPAD LES PINS BESSONS

Point 9 - MISE A JOUR DES TARIFS MUNICIPAUX

Point 10 - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Les dossiers concernant ces points peuvent être consultés aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie (*du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30*) à la Direction Générale des Services.

Baillargues, le 08 mars 2024

Le Maire de Baillargues,
Jean-Luc MEISSONNIER

